

Règlement du jeu-concours

Concours Instagram/Facebook

ARTICLE 1 - SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société **d'stäip escher-nohëllef Sàrl**, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé à 19, rue Louis Petit L-4278 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B171090, organise un **jeu-concours gratuit sans obligation d'achat** intitulé « **Concours 30 ans** » (ci-après le « Jeu »), accessible via les comptes officiels :

- Facebook : <https://www.facebook.com/dstaip/>
- Instagram : https://www.instagram.com/d_staip/#

Le jeu n'est ni géré, ni sponsorisé, ni administré par Facebook® ou Instagram®. Les données fournies dans le cadre du jeu sont destinées uniquement à la Société Organisatrice.

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout contrevenant à l'un de ses articles sera automatiquement disqualifié.

Le règlement est accessible sur le site internet www.d-staip.lu

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure disposant d'un compte Facebook et/ou Instagram.

Sont exclus les membres du personnel de la société d'stäip escher-nohëllef.

La participation est ouverte du 15 novembre 2025 au 30 novembre 2025 inclus.

Une seule participation par personne est acceptée.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, chaque participant est invité à suivre les instructions précisées sur la publication dédiée au Jeu, soit :

1. **Suivre la page d'stäip escher-nohëllef sur Facebook et Instagram ;**
2. **Ecrire un commentaire sous la publication ;**
3. **Partager la publication du concours sur sa propre page Facebook et/ou Instagram en mode public.**

Toute participation incomplète ou ne respectant pas ces conditions sera considérée comme nulle.

Les participations sont enregistrées automatiquement à la date et à l'heure de leur publication.

ARTICLE 5 - DÉSIGNATION ET ANNONCE DES GAGNANTS

Le tirage au sort aura lieu le **vendredi 05 décembre 2025** parmi toutes les participations valides.

Les gagnants seront contactés en **message privé** via Facebook ou Instagram et annoncés sur les comptes officiels de d'stäip escher-nohëllef.

Sans réponse du gagnant dans un délai de **5 jours**, la société se réserve le droit de désigner un autre gagnant.

Après trois tentatives sans réponse, le lot sera considéré comme nul.

ARTICLE 6 - DOTATION

Le(s) gagnant(s) recevront un des lots suivants

- Un bon d'une valeur de 50 euros à la librairie Diderich
- Un bon d'une valeur de 50 euros à la librairie Ernster
- Un bon pour un cours gratuit de 100 minutes au sein de l'établissement d'stäip.

Les lots ne pourront pas être échangés contre leur valeur en argent ni remplacés par un autre lot.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer un lot par un autre de valeur équivalente en cas d'indisponibilité.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique, de perte de données ou de tout incident empêchant le bon déroulement du Jeu. Facebook® et Instagram® ne peuvent être tenus responsables en cas de litige lié au Jeu

ARTICLE 8 - DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre du Jeu sont traitées uniquement par la société d'stäip escher-nohëllef à des fins de gestion du concours.

Conformément au règlement européen sur la protection des données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en écrivant à :

 **contact@d-staip.lu**

ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent règlement est soumis au droit luxembourgeois.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement, non résolu à l'amiable, sera porté devant les tribunaux compétents du Grand-Duché de Luxembourg.

ARTICLE 10 - MODIFICATIONS

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.